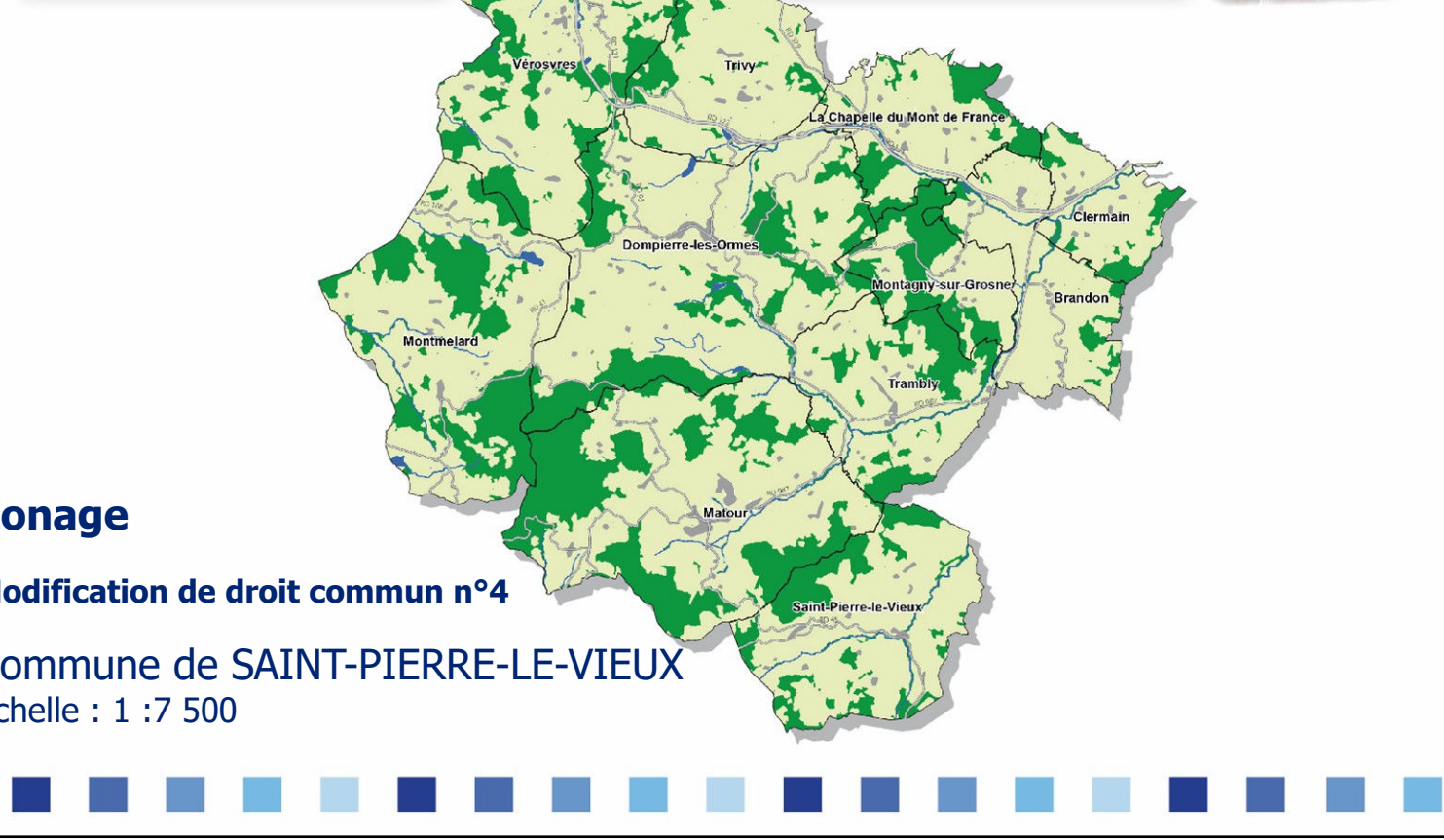




Zonage
Modification de droit commun n°4
Commune de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
Echelle : 1 : 7 500

- Les zones urbaines et à urbaniser**
- Ua : Secteur de bâti traditionnel
 - Ub : Secteur à dominante pavillonnaire (Ubx : sous-secteur)
 - Uc : Secteur à dominante d'habitat collectif
 - Ui : Secteur dédié aux activités économiques
 - Uh : Secteur de hameaux
 - Ue : Secteur d'équipement d'intérêt collectif
 - UL : Secteur à vocation de loisirs/tourisme
 - 1AUa : Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat
 - 1AUnc : Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat avec un assainissement non collectif
 - 2AUa : Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'habitat
 - 1AUI : Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités
 - 2AUI : Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'activités

- Les zones naturelles et agricoles**
- A : Secteur agricole
 - AI : Secteur agricole autorisant les constructions
 - AL : Secteur agricole de loisirs
 - N : Secteur naturel
 - Nc : Secteur naturel de corridors
 - Np : Secteur naturel d'intérêt patrimonial
 - Nj : Secteur naturel de jardin
 - Ne : Secteur naturel dédié aux équipements d'intérêts collectifs
 - Nf : Secteur naturel d'activité forestière
 - NL : Secteur naturel de loisirs
 - Nt : Secteur naturel admettant les hébergements touristiques

- Les éléments remarquables du paysage**
- Elément remarquable du paysage (Boisement) protégé (L151-19)

- Les risques naturels**
- Zone inondable

- Autres éléments**
- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-6 et L151-7)
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
 - Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
 - Diversité commerciale à protéger ou à développer (L151-16)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
 - Nouvelles constructions non portées au cadastre
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
 - Zone d'Aménagement Différé (pour information)

